

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 2 mai 2017 à 19 h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Nicolas Malette, Lise Crêtes et Philippe Labelle.

Formant quorum sous la présidence de la maire, Chantal Lamarche, Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et greffière adjointe, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

2017-05-78

Ouverture de la séance

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance régulière soit ouverte.

Adoptée unanimement.

2017-05-79

Lecture et adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2017-05-80

Adoption du procès-verbal

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2017.

Adoptée unanimement.

2017-05-81

Adoption des comptes payés et à payer et les rapports des revenus et dépenses au 30 avril 2017

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières les listes des comptes payés (**70 112,39\$**) et à payer (**18 271,59\$**) soient approuvées. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, les conseillers, Nicolas Malette et Robert Gaudette. Les comptes payés, le rapport des journaux de salaires, les rapports des états des activités financières, les comptes à payer et le rapport financier (bilan) au 30 avril 2017.

Adoptée unanimement.

2017-05-82

Élection municipale du 5 novembre 2017 – Autorisation de dépenses

Attendu que la prochaine élection municipale aura lieu le 5 novembre 2017;

Attendu que la directrice générale /secrétaire-trésorière est nommée d'office à titre de présidente d'élection;

Attendu que le conseil juge opportun d'établir la rémunération payable du personnel électoral qui sera appelé à travailler lors de cette élection;

Attendu que le conseil souhaite également autoriser un certain nombre d'autres dépenses inhérentes à la tenue de l'élection ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu;

D'ADOPTER le tableau intitulé "Rémunération payable lors de l'élection municipale du 5 novembre 2017" tel que présenté, dont copie intégrale est réputée annexée aux présentes comme si au long reproduit.

MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS DE L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017			
Rémunération du président d'élection			
➤	Lorsqu'il y a confection (ajout des électeurs non domiciliés et division en sections de vote) ET révision de la liste électorale :	Le plus élevé entre 357 \$ et le montant suivant (produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur) :	0,406 \$ / électeur pour les 2500 premiers électeurs
➤	Lorsqu'il n'y a que confection de la liste électorale (ajout des électeurs non domiciliés et division en sections de vote) :	Le plus élevé entre 212 \$ et le montant suivant (produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur) :	0,243 \$ / électeur pour les 2500 premiers électeurs
	OU		
➤	lorsqu'il n'y a que révision de la liste électorale		
○	le jour du scrutin se situe dans les 90 jours suivant la fin de la dernière révision de la liste en vigueur; il n'est donc pas nécessaire de procéder à sa confection)		
○	recommencement des procédures à la suite d'une absence de candidats		
➤	Lorsqu'il n'y a NI confection NI révision de la liste électorale (la liste électorale a été confectionnée et révisée lors du scrutin initial, mais faute de candidat à un des postes; il faut recommencer les procédures) :	Le plus élevé entre 73 \$ et le montant suivant (produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur) :	0,077 \$ / électeur pour les 2500 premiers électeurs
➤	Pour le jour du scrutin :	Taux horaire régulier de la directrice générale	
		+	
➤	Pour le jour du vote par anticipation :	Taux horaire régulier de la directrice générale	
RÉMUNÉRATION DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION ET DE L'ADJOINT AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION			
➤	Secrétaire d'élection :	Les ¾ de la rémunération totale du président d'élection	
➤	Adjoint au président d'élection :	La ½ de la rémunération totale du président d'élection	
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL AFFECTÉ AUX COMMISSIONS DE RÉVISION²			
➤	Réviseur : (13\$)	15 \$ pour chaque heure qu'il siège	
➤	Secrétaire : (12\$)	14 \$ pour chaque heure où la commission de révision siège	
➤	Agent réviseur : (10\$)	12 \$ pour chaque heure où il exerce ses fonctions	
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL AFFECTÉ AU SCRUTIN	Jour du vote par anticipation	Dépouillement du vote par anticipation	Jour du scrutin
* Scrutateur	130\$	52\$	170\$
* Secrétaire du bureau de vote	120\$	52\$	157\$
* Primo	130\$		167\$
Table de vérification de l'identité des électeurs			
* Président	130\$		132\$
* Membre	120\$		131\$
* Substitut			60\$
* Présence à une formation			30\$

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière de procéder à la rémunération du personnel électoral dans les jours qui suivent le jour de l'élection du 5 novembre 2017.

D'AUTORISER la dépense relative aux repas du souper pour le personnel électoral lors du jour du vote par anticipation et du jour du scrutin qui seront payés.

DE DÉLÉGUER à la présidente d'élection le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats nécessaires afin de faire l'achat de fournitures électorales et de dépenses reliées à la publication dans un journal local nécessaire au bon déroulement de l'élection du 5 novembre 2017.

Adoptée unanimement.

2017-05-83

Autorisations – Revenu Québec

ATTENDU QUE Revenu Québec demande une résolution autorisant les personnes attirées aux transactions web auprès d'eux;

ATTENDU QUE ce sont la directrice générale-secrétaire-trésorière, Julie Jetté et également la directrice générale-secrétaire-trésorière adjointe Cynthia Emond qui transigent de façon électronique avec Revenu Québec ;

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et **IL EST RÉSOLU QUE** Jetté Julie, la directrice générale-secrétaire-trésorière, et Emond Cynthia, la directrice générale-secrétaire-trésorière adjointe soient, et elles sont par les présentes, autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Cayamant les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin. **QUE** le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer aux représentantes les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services Clic Revenu.

Adoptée unanimement.

2017-05-84

Demande de participation financière annuelle – Clinique Médicale de la Vallée-de-la-Gatineau

ATTENDU QUE la Clinique Médicale de la Vallée-de-la-Gatineau demande notre participation financière 2017 pour la survie de la clinique;

ATTENDU QUE la Clinique est utilisée par plus ou moins 300 personnes de Cayamant ;

ATTENDU QUE la Municipalité est consciente de l'importance de ce service dans la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire conserver ce service de proximité;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la Municipalité contribue pour un montant de deux mille dollars (2000\$) pour garder ce service de proximité à la disposition des usagers tel que prévu lors des prévisions budgétaires de 2017;

Adoptée unanimement.

2017-05-85

Soumissions – Octroi de contrat - Construction d'une patinoire multifonctionnelle asphaltée

ATTENDU QUE la municipalité désire faire construire une nouvelle patinoire qui sera multifonctionnelle ;

ATTENDU QUE la municipalité a soumis un appel d'offres publique par l'entremise de la SEAO;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 27 avril 2017 ;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont :

NOMS des soumissionnaires	MONTANTS SANS TAXE
Les Entreprises Ma-Mi Inc	255 432,31\$
Clôture Régionale (7143818 Canada Inc)	268 755,47\$
Carrière Tremblay & Fils/ 9001-0216 Québec Inc	271 918,26\$
Les Pavages Lafleur et Fils	277 430,14\$
C'Scellé (2008) Inc/ 7006098 Canada Inc	297 841,68\$
Construction FGK Inc	311 152,48\$
Paysagiste Envert et Fils (6535755 Canada Inc)	329 278,75\$
D.Heafey & Fils Inc	339 730,65\$

Equinoxe JMP / 6369472 Canada Inc	340 359,16\$
Pavage Inter Cité/ 130247 Canada Inc	356 575,70\$
Polane Inc	418 374,58\$

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que le conseil municipal attribue le contrat pour la construction d'une patinoire multifonctionnelle asphaltée, suite à la recommandation de Monsieur Joël Lacroix du service de Génie Municipal de la MRC Vallée-de-la Gatineau, à : Les Entreprises Ma-Mi Inc. au prix de 255 432,31\$ plus les taxes applicables il est également résolu que les dépenses seront prises dans les différents fonds soit : 105 467,00\$ du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, 22 249\$ plus taxes applicables du programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec, 100 000\$ du Fonds de développement du territoire et la balance sera prise du surplus non affecté de la municipalité au montant de 27 717\$ plus taxes applicables.

Adoptée unanimement

CORRESPONDANCES

1. MTQ – Frein moteur;

INFORMATION DE LA MAIRESSE

1. Niveau de l'eau -sécurité civile;
2. Génératrice;
3. Héros de l'eau 2017, première Municipalité récipiendaire;
4. Rinçage d'embarcations;
5. Croque-livre;
6. Distribution de petits arbres – mois de l'arbre MFFP -le 27 mai à l'Écocentre.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

2017-05-86

Fermeture et levée de l'assemblée

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h23.

Adoptée unanimement.

Chantal Lamarche
Mairesse

Hélène Joannis
Directrice générale adjointe et
Greffière adjointe

Approbation de la Mairesse

Conformément à l'article 161, du Code municipal, la mairesse n'est pas tenue de voter. Par contre, par la présente approbation, la mairesse déclare avoir participé aux prises de décisions et qu'elle approuve toute chacune des résolutions prises lors de la présente séance de conseil.

Chantal Lamarche, mairesse